

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 novembre 2013 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR : AFSP1330860A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;
Vu les arrêtés du 20 juin, du 6 juillet, du 21 novembre 2011, du 3 avril 2012 et du 29 mars 2013 portant nomination à la Conférence nationale de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

2° Collège des représentants des usagers du système de santé

M. Aymeric AUDIAU, Alliance maladies rares, titulaire.

3° Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

M. Patrick ENOT, région Auvergne, suppléant de M. Michel DOLY.

Mme Jeannette GROS, région Franche-Comté, titulaire.

Mme Liliane CAPELLE, région Île-de-France, titulaire.

M. Gérard VAQUIN, région Île-de-France, suppléant de Mme Liliane CAPELLE.

M. Benoit VALLET, région Nord - Pas-de-Calais, suppléant de M. Jean-Louis SALOMEZ.

4° Collège des partenaires sociaux

Au titre de chacune des cinq organisations syndicales de salariés les plus représentatives au niveau national :

Mme Danièle KARNIEWICZ, CFE-CGC, titulaire.

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Au titre des organismes d'assurance maladie complémentaire :

Mme Évelyne GUILLET, centre technique des institutions de prévoyance, suppléante de Mme Christine MEYER.

7° Collège des offreurs de service en santé

Au titre des personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes âgées, désignées sur proposition de la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

Mme Pauline SASSARD, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), titulaire.

Mme Murielle JAMOT, Fédération hospitalière de France (FHF), suppléante de Mme Pauline SASSARD.

Au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral, désignés sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé :

M. Christian JEAMBRUN, médecin spécialiste, titulaire.

M. Philippe PENIGAUT, suppléant de Mme Corine OGLAZA.

Article 2

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour la durée du mandat restant à courir :

3° Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

M. Bernard EUZET, région Auvergne, suppléant de M. Michel DOLY.

Mme Christine PATRON, région Île-de-France, titulaire.

M. Jean-Claude POIRIER, région Île-de-France, suppléant de Mme Christine PATRON.

4° Collège des partenaires sociaux

Au titre de chacune des cinq organisations syndicales de salariés les plus représentatives au niveau national :

M. Jean-François GOMEZ, CFE-CGC, titulaire.

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Au titre des organismes d'assurance maladie complémentaire :

Mme Magali SIERRA, centre technique des institutions de prévoyance, suppléante de Mme Christine MEYER.

7° Collège des offreurs de service en santé

Au titre des personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes âgées, désignées sur proposition de la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

Mme Adeline LEBERCHE, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), titulaire.

Mme Élodie HEMERY, Fédération hospitalière de France (FHF), suppléante de Mme Adeline LEBERCHE.

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes en difficultés sociales, désignées sur proposition de la section sociale du Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale :

Mme Marion LIGNAC, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), suppléante de Mme Maryse LEPEE.

Au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral, désignés sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé :

M. William JOUBERT, médecin spécialiste, titulaire.

Mme Sarah DEGIOVANI, suppléante de Mme Corine OGLAZA.

8° Collège des représentants des organismes de recherche, des industries des produits de santé et des personnalités qualifiées

Au titre des personnalités qualifiées :

Mme Lise ROCHAIX.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 novembre 2013.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

B. VALLET